

Réf.	2023	IV	03
------	------	----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
14/03/2023	14/03/2023	27	20	27

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux mars à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42, Grande Rue à Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes BRUNEAU, COCHET, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, RICHARD, TANGUY, THOMAS, MM. GALLAIS, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, MONTEIRO, PICARD, POULAIN, ROUCHY, SPROTTI, VIVIER.

Etaient absents : Mmes BRUNEL (pouvoir M. LECRON), METIVIER (pouvoir M. PICARD), PEREZ (pouvoir Mme MAYEUR), SAUVAN (pouvoir M. SPROTTI) MM. AFONSO (pouvoir M. POULAIN), FAUSTINO (pouvoir Mme THOMAS), TREMBLE (pouvoir M. GALLAIS).

Mme LALEUF a été élue secrétaire.

OBJET : NUITEES ET MINI SEJOURS – OXY'JEUNES : TARIFS 2023

L'Oxy'Jeunes souhaite proposer aux jeunes Breuilletois âgés de 11 à 17 ans des nuitées et mini-séjours organisés à l'accueil de loisirs de La Tuilerie au cours de l'année 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales en date du 6 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Intergénération et solidarités en date du 9 mars 2023,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

ADOpte comme suit les tarifs pour les nuitées et mini séjours de l'Oxy'Jeunes 2023 :

NUITEE – 1 JOUR ET 1 NUIT – Type soirée raclette - 16 jeunes

TARIFS AU QUOTIENT	Prise en charge communale		Part famille - 2023
A	70%	32,21 €	13,81 €
B	66%	30,37 €	15,65 €
C	62%	28,53 €	17,49 €
D	58%	26,69 €	19,33 €
E	54%	24,85 €	21,17 €
F	50%	23,01 €	23,01 €
EXT	0%	0,00 €	46,02 €

Mis en ligne le 31/03/2023 à 16h17

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2023

Application agréée E-legalite.com

MINI-SEJOURS – 3 JOURS ET 2 NUITS - 20 jeunes

TARIFS AU QUOTIENT	Prise en charge communale		Part famille - 2023
A	70%	117,33 €	50,28 €
B	66%	110,62 €	56,99 €
C	62%	103,92 €	63,69 €
D	58%	97,21 €	70,40 €
E	54%	90,51 €	77,10 €
F	50%	83,81 €	83,81 €
EXT	0%	0,00 €	167,61 €

MINI-SEJOURS – 4 JOURS ET 3 NUITS - 20 jeunes

TARIFS AU QUOTIENT	Prise en charge communale		Part famille - 2023
A	70%	154,51 €	66,22 €
B	66%	145,68 €	75,05 €
C	62%	136,85 €	83,88 €
D	58%	128,02 €	92,71 €
E	54%	119,19 €	101,54 €
F	50%	110,36 €	110,36 €
EXT	0%	0,00 €	220,73 €

PRECISE que le tarif appliqué aux familles est déterminé selon le calcul du quotient familial en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

PRECISE que les adhérents de l'Oxy'Jeunes extérieurs (non Breuilletois) ne sont pas prioritaires pour le départ en séjour. En revanche, si des places restent à pourvoir, les non Breuilletois pourront y participer.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire



Véronique MAYEUR